

RÉSOLUTION N° 393

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT POUR 2002
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.431(03), « États financiers de l'Institut pour 2002 et rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.d du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que ce dernier doit examiner les états financiers de l'Institut et que, à la demande du Conseil interaméricain de l'agriculture (« le Conseil »), ou lorsqu'une décision de ce dernier est requise en vertu de la Convention, il doit transmettre le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil;

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières, conformément aux dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans son neuvième rapport annuel, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'IICA et aux règles de vérification généralement acceptées,

DÉCIDE :

D'approuver le document IICA/CE/Doc.431(03), « États financiers de l'Institut pour 2002 et rapport des commissaires aux comptes ».